

Dossier de candidature
Diplôme d'Etat de CESF

Tout dossier incomplet ou non parvenu dans les délais ne sera pas examiné.

● **ETAT CIVIL**

| | |
|---------------------|----------|
| Nom : | Prénom : |
| Date de naissance : | Âge : |
| Nationalité : | |
| Adresse : | |
| Tél : | Mél : |

● **FORMATION DEPUIS LE BACCALAURÉAT**

| Diplôme | Année scolaire | Etablissement | Ville |
|---------|----------------|---------------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

- **EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES OU BÉNÉVOLES DANS LE DOMAINE SOCIAL**

| Fonction | Période d'exercice | Employeur / Organisme |
|----------|--------------------|-----------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

- **STAGES DANS LE SECTEUR SOCIAL**

| Période de stage | Organisme / Structure | Fonction du maître de stage | Fonction(s) assurée(s) par le stagiaire |
|------------------|-----------------------|-----------------------------|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Pour les candidats actuellement en BTS ESF

● **AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DE 2^{ème} ANNÉE DE BTS ESF**

| <i>Cocher les cases correspondantes au niveau de compétences du candidat</i> | Non acquis | Doit encore progresser | Acquis |
|--|------------|------------------------|--------|
| Capacité d'analyse et de synthèse | | | |
| Capacité à prendre des responsabilités, des initiatives | | | |
| Capacité à prendre sa place dans le groupe | | | |
| Capacité à prendre la parole en cours | | | |
| Capacité rédactionnelle | | | |

Pour tous les candidats actuellement scolarisés

● **AVIS ARGUMENTÉ DU RESPONSABLE DE FORMATION SUR LA DEMANDE DE POURSUITE D'ÉTUDES EN DE CESF**

| Atouts du candidat | Axes de progression |
|---------------------------|----------------------------|
| | |

Fait à :

Le :

Signature du chef d'établissement :

Cachet :

● **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Le curriculum vitae
- Une lettre motivée exposant le projet de formation professionnelle du candidat et sa motivation à suivre la formation. Celle-ci devra faire mention de vos aptitudes à entrer en formation et à exercer le métier de CESF en lien avec votre parcours de formation et votre expérience professionnelle éventuelle ou de bénévole.
- La photocopie des diplômes et des documents justifiant l'accès en formation DECESF.
- Pour les candidats en cours de préparation du Diplôme autorisant l'acte de candidature, la photocopie des bulletins de 1^{ère} année et du premier semestre de 2^{ème} année.
- Pour les candidats ayant déjà obtenu le Diplôme autorisant l'acte de candidature, les photocopies des bulletins des 2 années de BTS et du relevé des notes obtenues à l'examen.
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- La photocopie de la pièce d'identité en recto verso.
- Indication - Justificatif du statut du candidat à l'entrée en formation
 - Formation initiale (lycéen, étudiant)
 - Formation continue en cours d'emploi
 - Formation en recherche d'emploi

Le dossier complété ainsi que les pièces jointes sont à renvoyer par correspondance à l'adresse du lycée Kerraoul à l'attention de Mme Chevalier.

A remplir par le candidat :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués dans ce dossier.

A :, Le

Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

- Dossier incomplet
- Candidature refusée après examen du dossier
- Candidature retenue pour l'oral
- Candidature refusée après l'oral
- Candidature retenue après l'oral sur liste principale
- Candidature retenue après l'oral sur liste d'attente N°

Document à lire et à conserver

(pour plus de précisions se référer au règlement d'admission)

1. Titre requis pour s'inscrire en 3^{ème} année

Peuvent s'inscrire à la formation au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :

1.1 Les détenteurs des diplômes suivants :

- Brevet de Technicien Supérieur « Economie Sociale Familiale » (BTS ESF) ;
- Diplôme d'État d'assistant de service social (DE ASS) ;
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DE ES) ;
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DE ETS) ;
- Diplôme d'État d'éducateur jeunes enfants (DE EJE).

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'assistant de service social. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

1.2 Les candidats ayant obtenu une validation partielle du DE CESF.

1.3 Les candidats ayant bénéficié d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

Dans la mesure où le Diplôme d'Etat de CESF est soumis à l'obtention des 4 domaines de compétences du BTS ESF et des 4 du DE CESF, un parcours de formation sera proposé sur une ou 2 années.

2. LES MODALITÉS D'ADMISSION À LA FORMATION

2.1 ADMISSION EN DEUX PHASES

Les opérations se déroulent sous la responsabilité de la commission d'admission de la formation préparant au DECESF.

Celle-ci est composée :

- du Proviseur de l'établissement ou son représentant ;
- de l'équipe pédagogique préparant au DECESF ;
- des professionnels travailleurs sociaux extérieurs à l'établissement.

La sélection s'effectue en deux temps :

- Phase d'admissibilité sur dossier (Les futurs candidats doivent constituer un dossier de candidature présentant leur cursus, l'avis argumenté des équipes pédagogiques pour les étudiants scolarisés, leur motivation, etc.)
Cf Précédemment
- Phase d'admission : Entretien individuel

Les meilleurs profils de candidats sont retenus pour les épreuves d'admission après examen du dossier. Les candidats retenus à l'issue de la phase d'admissibilité recevront une convocation individuelle à l'épreuve d'admission dont la (les) date(s) est (sont) précisée(s) dans le dossier de candidature.

ÉCHÉANCIER

Les dates définitives sont arrêtées par le lycée chaque année et le calendrier est communiqué au moins un mois avant l'ouverture des inscriptions.

| ÉTAPES | Dates |
|---|--------------------------|
| INSCRIPTION | |
| Ouverture des inscriptions <i>Retrait des dossiers de candidature auprès de l'établissement de formation</i> | Lundi 4 Janvier 2021 |
| Clôture des inscriptions <i>Date limite de retour des dossiers complets le cachet de la poste faisant foi</i> | Vendredi 5 Février 2021 |
| Examen des dossiers | Vendredi 12 Février 2021 |
| Notification d'admissibilité ou de non admissibilité et envoi des convocations aux épreuves d'admission | Lundi 15 Février 2021 |
| ADMISSION | |
| Épreuves d'admission | Du 15 au 19 Mars 2021 |
| Communication des résultats | Lundi 22 Mars 2021 |
| Notification de décision de la part du candidat | Lundi 6 Avril 2021 |
| Journée d'inscription et d'information (Présence obligatoire de tous les candidats admis à suivre la formation) Fin juin 2021 (date communiqué ultérieurement) | |

2.2 Organisation des études et stage

La scolarité est de un an et comporte un stage à temps plein de 16 semaines réparti sur deux périodes (les dates seront communiquées lors des résultats) sur un ou deux sites qualifiants, obligatoirement auprès d'un conseiller ESF. Chacune des périodes est entrecoupée par une semaine de retour en établissement de formation.

Les stages sont recherchés par les étudiants eux-mêmes. Néanmoins, il est conseillé de rechercher son stage **dès les résultats de l'admission**. En effet, les maîtres de stage sont très sollicités et nous constatons une difficulté croissante pour trouver un stage dans les délais impartis.

Les disciplines sont enseignées conformément au référentiel de formation de CESF (*Bulletin Officiel 22 Août 2018 relatif au Diplôme d'Etat CESF*).

La présence est **OBLIGATOIRE** à tous les enseignements.

2.3 Régime de la section CESF et droits sociaux

Formation initiale : Statut d'étudiant relevant du CROUS

Formation continue en cours d'emploi : Les candidats retenus qui relèvent de la formation continue ont le statut de stagiaire de la formation continue et disposent de droits relatifs à leur situation au regard de l'emploi.

Formation en recherche d'emploi

Tous les candidats peuvent accéder au service de la restauration scolaire. Les étudiants peuvent bénéficier de l'internat sous réserve de places disponibles.